

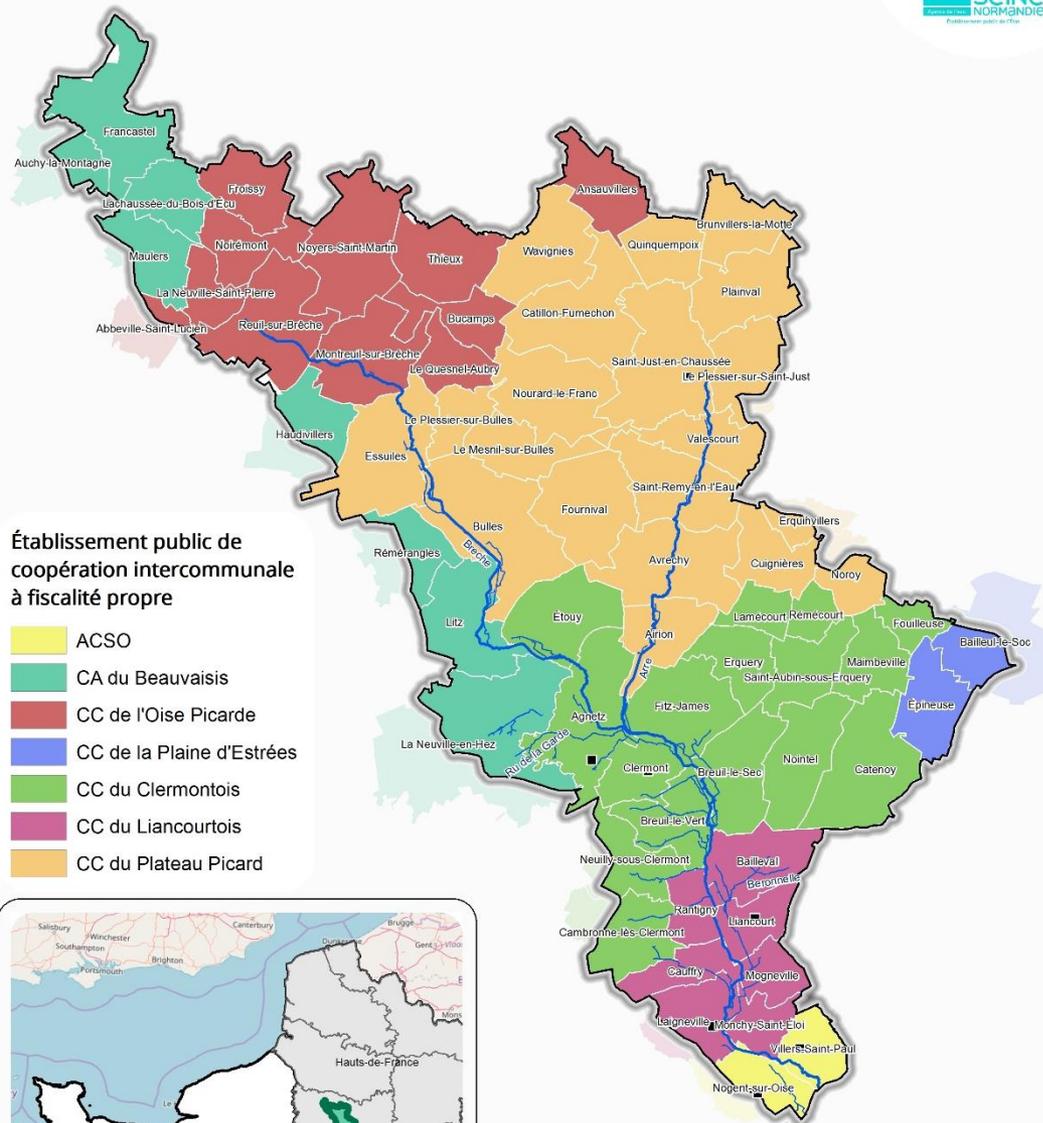
SAGE de la Brèche

26 novembre 2018

COFIL

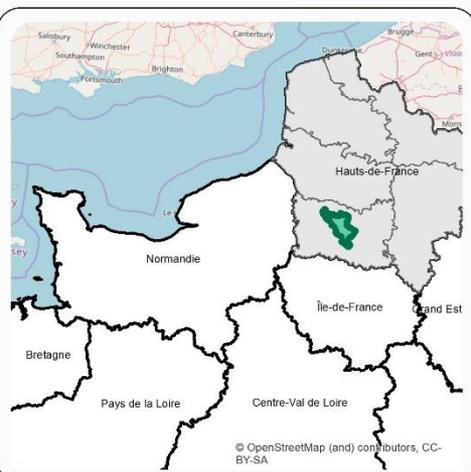
Diagnostic





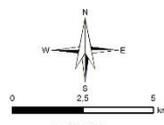
Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

- ACSO
- CA du Beauvaisis
- CC de l'Oise Picarde
- CC de la Plaine d'Estrées
- CC du Clermontois
- CC du Liancourtois
- CC du Plateau Picard



- Villes principales
- Cours d'eau
- Communes
- Périmètre du SAGE

Sources, références : SIVB, OpenStreetMap

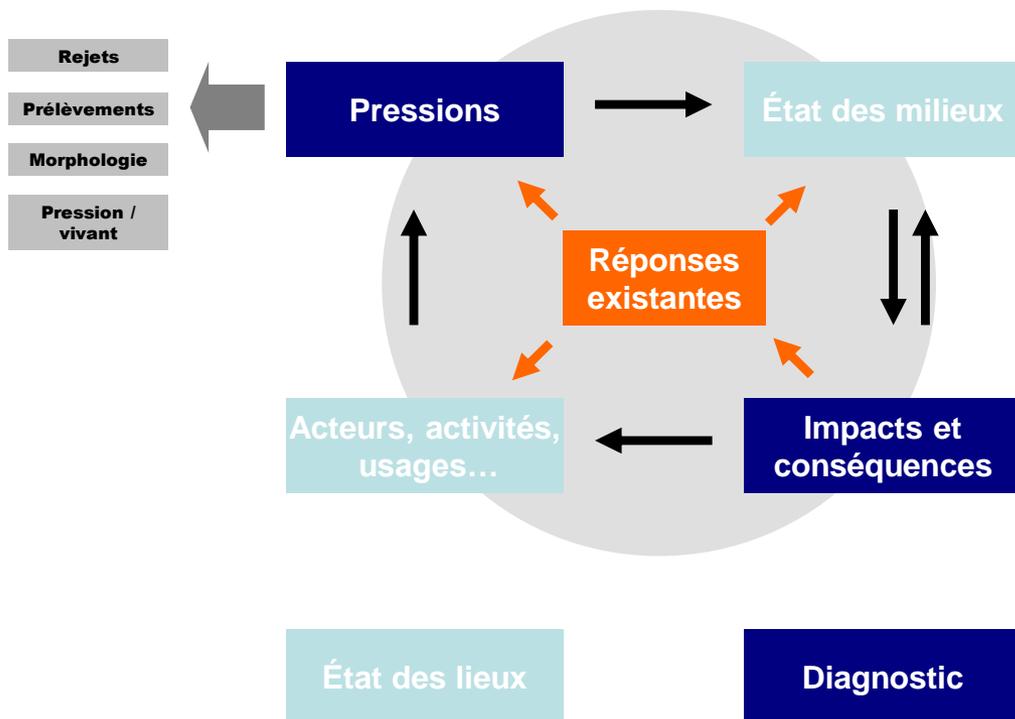
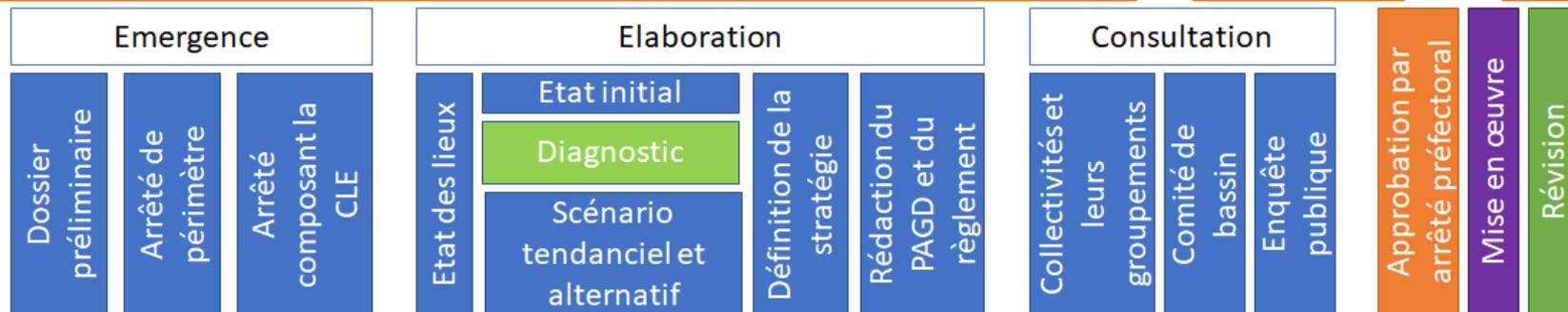


SAGE de la Brèche
 490 km²
 66 communes – 90 000 habitants

Cours d'eau
 2 principaux : Brèche et Arré
 155 km de linéaires

Masse d'eau souterraine
 Majoritairement, nappe de la craie picarde

Un diagnostic de SAGE...



... pour mettre en relation les données de l'état initial

... pour définir et prioriser les enjeux

	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sep-18	oct-18	nov-18	dec-18
Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic (tranche ferme)									
Organisation du projet	⊙								
Collecte et traitement des données									
Mise en forme de l'état des lieux			△		⊙				
Analyse et mise en forme du diagnostic							△	⊙	⊙ VF
Préparation de l'évaluation environnementale									

	jan-19	fév-19	mar-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19
Phase 2 : Scénarios et stratégie (tranche optionnelle 1)							
Collecte et traitement des données, rencontres avec les acteurs							
Mise en forme du scénario tendanciel							
Définition des scénarios alternatifs		△					
Caractérisation des scénarios alternatifs				△			
Mise en forme des scénarios alternatifs et de la stratégie					⊙ VP	⊙	⊙ VF
Préparation de l'évaluation environnementale							

	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	jan-20	fév-20
Phase 3 : Rédaction des documents du SAGE et relecture juridique (tranche optionnelle 1)							
Rédaction 1 ^{ère} version PAGD et règlement	VP	✎ x 3	⊙	⊙ V1			
Rédaction 2 ^{ème} version consolidée des documents					✎	⊙ V2	⊙ VF
Mise en forme du rapport environnemental				VP			VF

	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sep-20	oct-20	nov-20	déc-20	jan-21	fév-21
Phase 4 : Consultation et enquête publique (tranche optionnelle 2)												
Consultation												
Analyse des avis et préparation du dossier d'enquête					⊙	⊙						
Enquête publique												
Analyse des remarques et préparation du dossier définitif										⊙	⊙	
Assistance jusqu'à l'arrêté préfectoral d'approbation												

-  Réunions des commissions thématiques
-  Réunion d'inter-commission
-  Réunion du bureau de la CLE
-  Réunion du comité de rédaction
-  Réunion de la CLE
-  Réunion des élus
-  Réunions avec les services de l'état

Etat initial + Diagnostic :
validation par la CLE
(10 décembre 2018)

Qualité des eaux souterraines

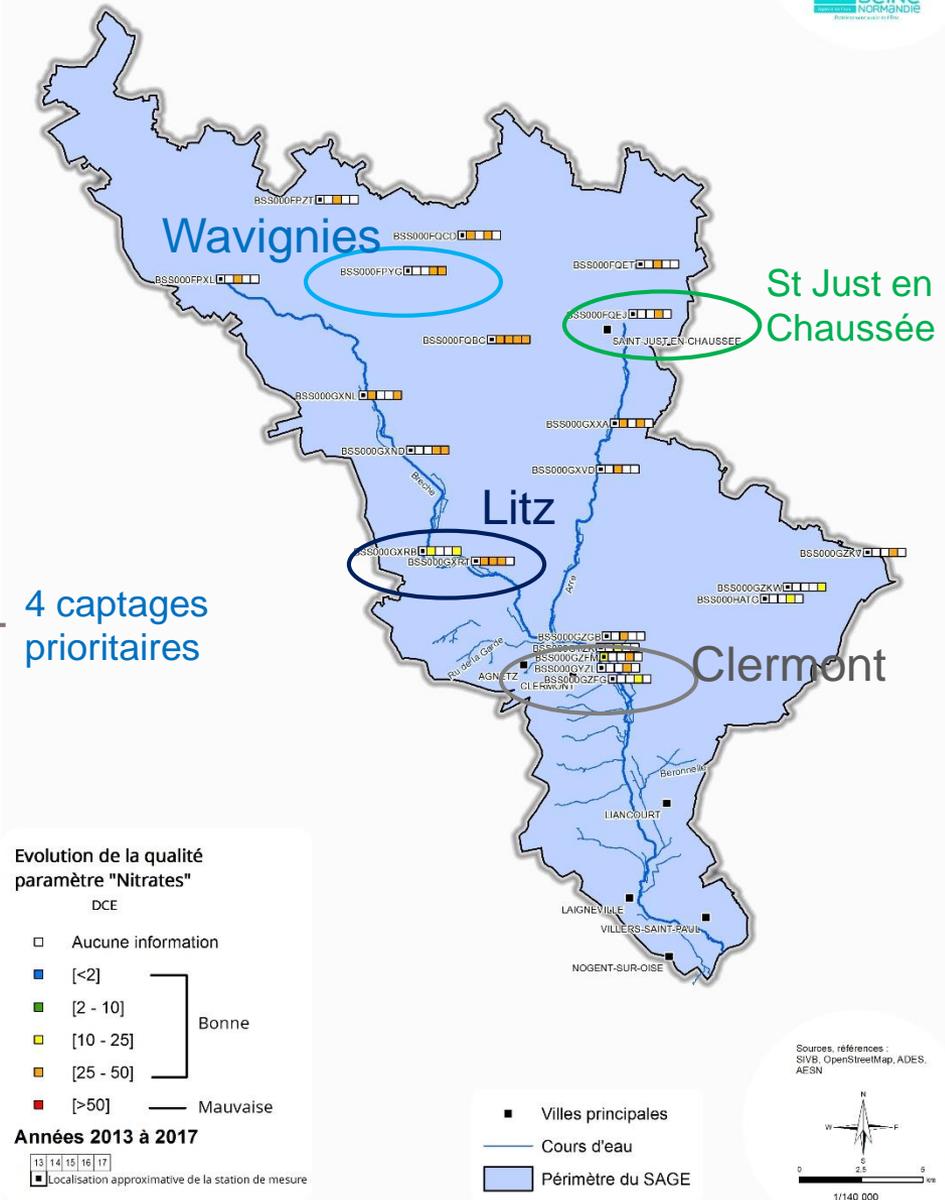
EAUX SOUTERRAINES	Etat hydraulique	Surface dans le BV Brèche	Etat chimique	Objectif de bon état
Craie Picarde	Majoritairement libre	483 km ²	Bon	2015
Eocène du Valois	Majoritairement captive	89 km ²	Bon	2015
Alluvions de l'Oise	Libre	6 km ²	Bon	2015

Nitrates

concentrations moyennes annuelles > 50 mg/l

Territoire du SAGE classé en zone vulnérable aux nitrates
 → 6^{ème} programme d'action directive nitrates

Carte 15 : Evolution de la qualité des eaux souterraines pour le paramètre nitrates

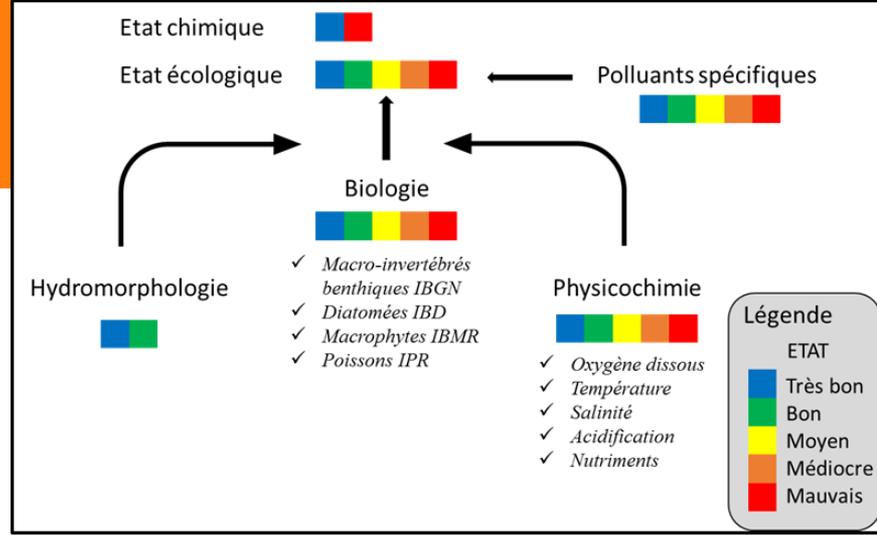


Qualité des eaux



Eaux superficielles

Dernier état de référence (2011-2013)



Masse d'eau	Etat sur la période triennale 2011-2013			Objectif de bon état			Paramètres causes de dérogations écologiques
	Nom usuel	Chimique	Chimique hors HAP	Écologique	Chimique	Chimique hors HAP	
La Brèche (de sa source au confluent de l'Arré)	Bon	Bon	Bon	2015	2015	2015	
L'Arré (de sa source au confluent de la Brèche)	Bon	Bon	Bon	2015	2015	2015	
La Brèche (du confluent de l'Arré au confluent de l'Oise)	Bon	Bon	Moyen	2015	2015	2027	Hydrobiologie pesticides
Ru de la Garde	Bon	Bon	Mauvais	2015	2015	2027	Hydrobiologie Métaux, Nutriments
Ruisseau la Béronnelle	Mauvais	Mauvais	Mauvais	2027	2027	2027	HAP, Di(2-éthylhexyl)phthalate Bilan oxygène, Nutriments, Pesticides



Eaux superficielles

Analyse plus fine pour les années de 2014 à 2017 :

Masse d'eau	Bilan de l'oxygène	Paramètres azotés			Paramètres phosphorés	Qualité chimique au sens DCE	Polluants spécifiques de l'état écologique (2014-2016)	Pesticides y compris ceux non inclus dans l'évaluation DCE
		Nitrate	Ammonium	Nitrite				
Brèche	Vert	Médocre selon SEQ-Eau	Vert	Jaune	Vert	Bleu		Rouge
Arré	Vert		Jaune	Jaune	Jaune	Bleu	diflufénicanil	Rouge
Ru de la Garde	Jaune		Orange	Rouge	Orange	Bleu		Orange
Béronnelle	Orange		Vert	Rouge	Orange	Orange	HAP + Di(2-ethylhexyl) phtalate	Zinc ; arsenic ; cuivre ; aminotriazole ; diflufénicanil

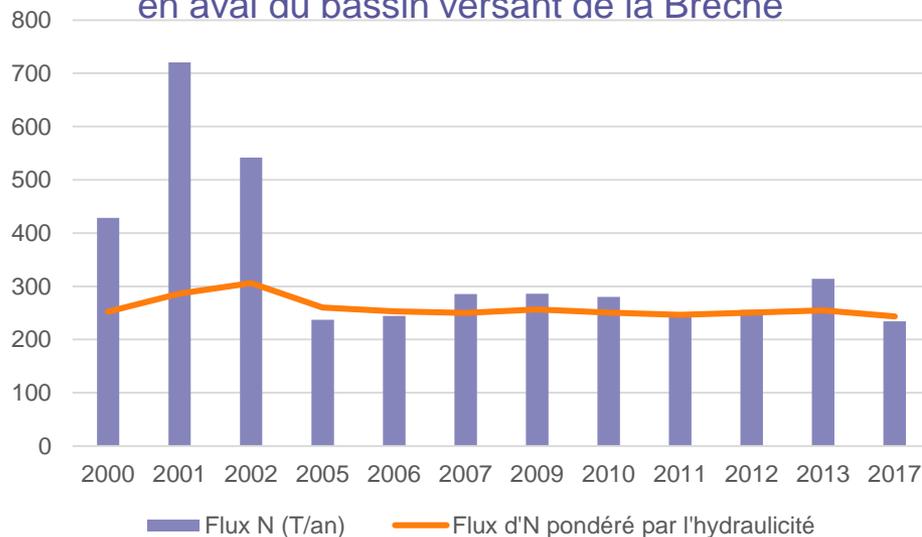
Ru de la Garde et Béronnelle :

Bilan de l'oxygène dégradé : témoin de pollutions organiques (origine domestique, industrielle, ...) accentué par un contexte physique défavorable (Faibles débits d'étiage → faible acceptabilité du milieu) et une qualité hydromorphologique dégradée.

Enjeux qualitatif : Azote

Flux globaux d'azote =
concentrations mensuelles uniques x débits
moyens mensuels

Flux annuels d'azote (N) à la station de Rantigny
en aval du bassin versant de la Brèche



Sources industrielles



Rejet industriel : Groupe Hardi à Noyers-Saint-Martin, la Société Laitière à Clermont, TG Griset à Villers-Saint-Paul et la Pisciculture à Bulles



Sources domestiques

Flux d'azote total = 38 T N / an
Hypothèse : production de 12 g N / j / habitant et d'un abattement de 20% (dénitrification naturelle)



Sources agricoles :

= flux d'azote globaux –
flux liés à l'assainissement

Part des flux d'azote agricole

85%



La fertilisation seule n'explique pas le lessivage de l'azote vers la nappe d'eau

L'apport de nitrate à la nappe dépend aussi de :

- Successions culturales
- Couverture des sols en interculture
- Conditions climatiques de l'année

Enjeux qualitatif : Phosphore

Source **domestique** : apports dissous PO_4^{3-} (mauvais branchements, surverses de réseaux, rejets STEU en rivière)
→ impact variable selon l'acceptabilité du milieu récepteur

Brèche : bon état depuis 2009

Ru de la Garde et Béronelle : état **médiocre**

pour les paramètres phosphorés (mais aussi azotés et bilan d'O₂)

→ **Impact des pollutions accentué par le contexte physique de leur bassin versant**

	La Béronelle à Liancourt			Le Ru de la Garde		
	juil-11	juin-14	juin-17	août-13	oct-13	août-16
Concentrations phosphore total	1,3	1	0,52	0,66	1,3	0,4
Concentrations orthophosphates	2,9	2,52	1,51	1,7	3,7	0,9
$\text{P-PO}_4^{3-}/\text{P}_{\text{tot}}$	73%	82%	95%	84%	93%	73%

Source **agricole** : apports majoritairement particulaires



Enjeux :

- Amélioration de la collecte et du transfert des effluents
- Nécessité d'adapter les rejets à l'acceptabilité du milieu récepteur
- Maitrise des ruissellements

Enjeux qualitatif : Pesticides

Bon état chimique au sens DCE

Concentrations importantes en eaux superficielles

Dépassements en eaux souterraines



Loi n°2014-110 modifiée par la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Usages des collectivités et de leurs groupements

Interdiction depuis le 1^{er} janvier 2017

Usages des particuliers

Interdiction à compter du 1^{er} janvier 2019

En eaux superficielles :

Chlortoluron, Métamitron, Ethofumésate

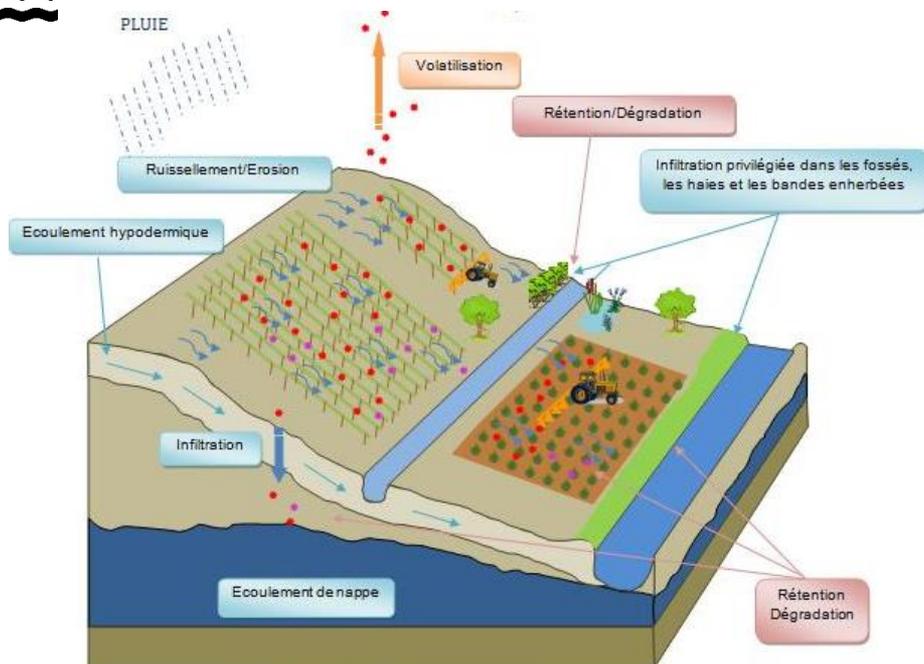
→ **Herbicides d'usages principalement agricoles**

Glyphosate et AMPA (sous-produit)

→ **Herbicide mixte**

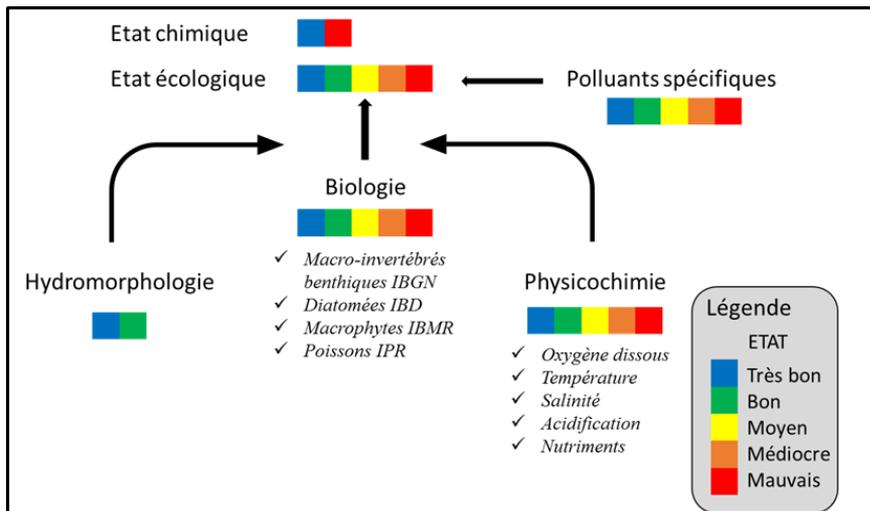
En eaux souterraines :

Atrazine (Nourard le Franc) - Glyphosate (Avrechy)



Enjeux :

- Adapter les usages de pesticides
- Limiter le risque de transfert au milieu



STATION	2011	2012	2013	2014	2015	2016
La Brèche à Etouy (AMONT)						
L'Arré à Valescourt (AMONT)			IBG			IBD
L'Arré à Airion (AVAL)						
Le ru de la garde à Clermont						IBD ; IBG
La Béronnelle à Liancourt						
La Brèche à Rantigny (AVAL)		IBD ; IBG	IBG		IBG	

Au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement :

- ❖ liste 1 (pas de nouvelle autorisation pour construire un ouvrage constituant un obstacle à la continuité écologique)
- ❖ liste 2 (obligation d'assurer, dans un délai de 5 ans, la libre circulation des poissons, et le transport suffisant des sédiments)
→ **La Brèche classée en liste 2**

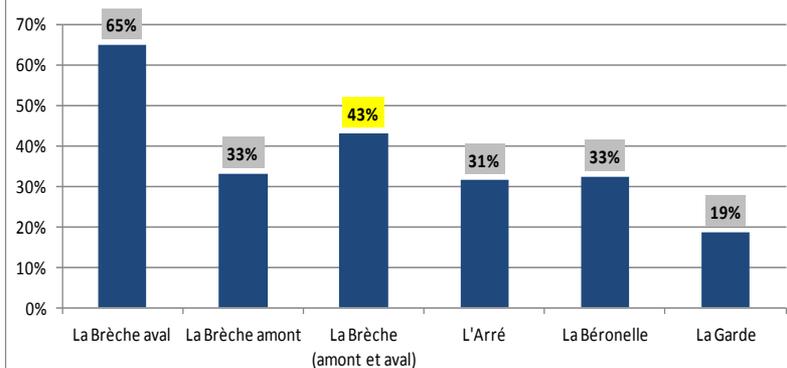
Objectif SDAGE : - cartographier les espaces de mobilité des cours d'eau, les zones humides
- programme de restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Objectif PLAGEPOMI : taux d'étagement = 30%





Taux d'étagement par masse d'eau



11% du linéaire influencé par les ouvrages

Impacts sur les milieux aquatiques :

- Homogénéisation des habitats
- Colmatage et envasement par mauvaise circulation sédimentaire
- Entraves aux migrations piscicoles

Pressions principales :

- Taux d'étagement élevés, au-delà des objectifs du PLAGEPOMI (sauf Ru de la Garde)
- Ruptures de continuité écologique induites par les ouvrages hydrauliques
- Apports sédimentaires par érosion des sols agricoles
- Artificialisation des tracés et des profils en travers (notamment le déplacement, le redressement et le curage des cours d'eau, berge)
- Localement, absence de ripisylve

Enjeux :

- Restauration de la morphologie des cours d'eau
 - Restauration de la continuité écologique
- Limiter le colmatage des cours d'eau par la réduction de l'érosion des sols agricoles

→ Poursuivre et renforcer les actions engagées par le SMBVB

Zones humides

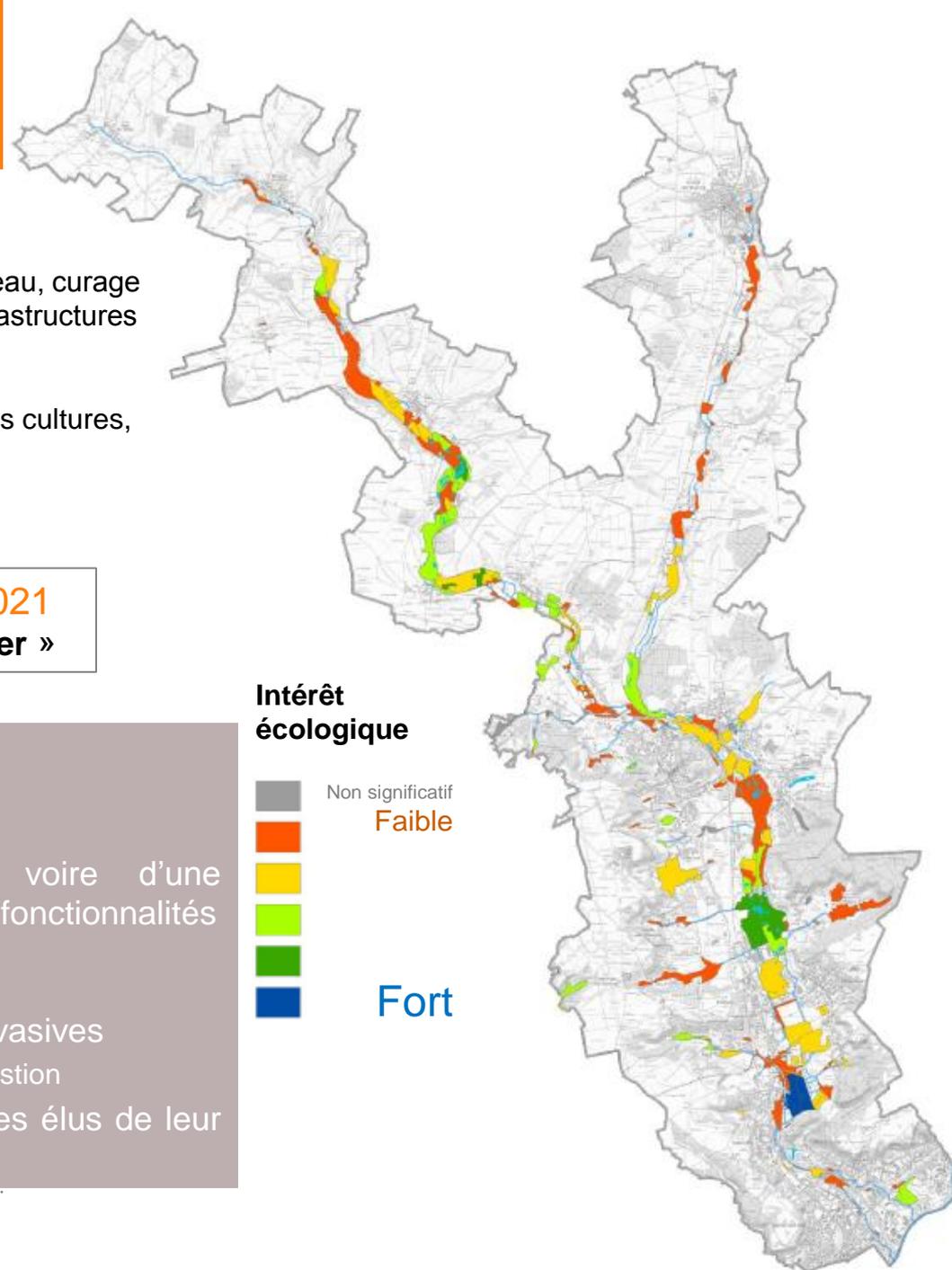
Pressions sur les zones humides :

- Modifications hydrologiques (recalibrage de cours d'eau, curage de fossé, ouvrages transversaux au cours d'eau, infrastructures : déconnexion des zones humides entre elles...)
- Occupation du sol (urbanisation, peupleraies, grandes cultures, drainage...)
- Fermeture des milieux et espèces invasives

Orientation 22 du SDAGE 2016-2021
Doctrines « **éviter, réduire et compenser** »

Enjeux :

- La protection des zones humides
 - La promotion d'une gestion adaptée voire d'une restauration de ces zones au regard de leurs fonctionnalités
- priorités d'actions à définir
- La maîtrise de la progression des espèces invasives
- diagnostic précis à effectuer pour établir un plan de gestion
- La communication vers les propriétaires et les élus de leur valeur patrimoniale



Aspects quantitatifs

Prélèvements (données redevance AESN)

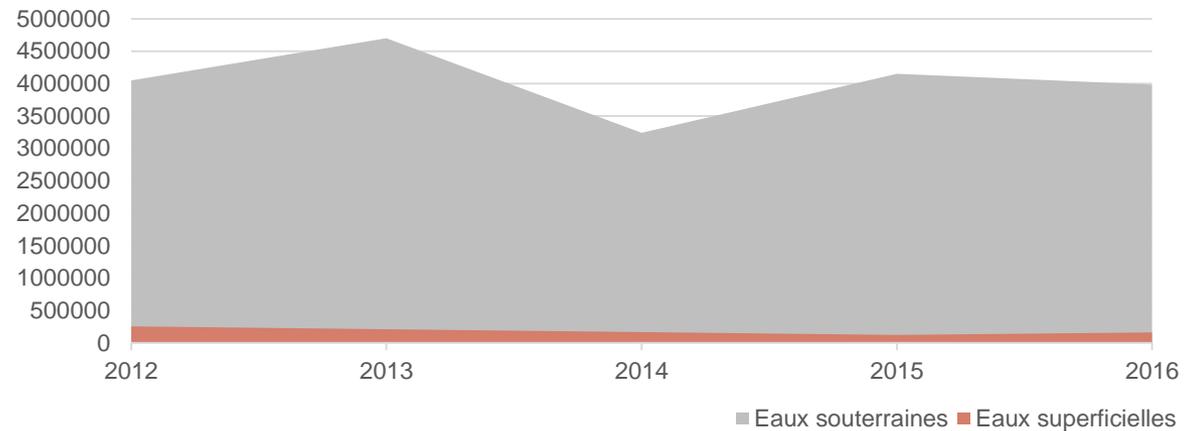
4,2 millions de m³

Eaux superficielles : 5%

Eaux souterraines : 95%

1^{er} prélèvement : AEP

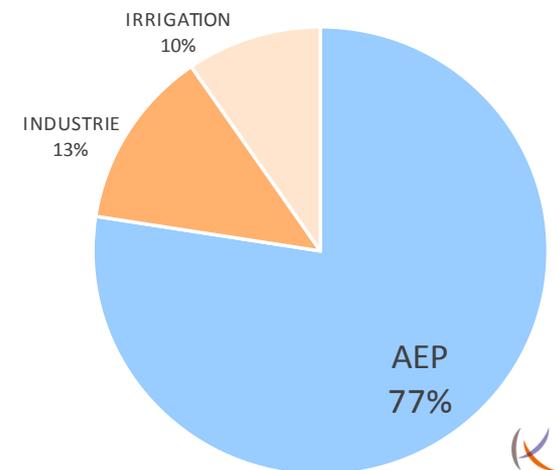
1^{ère} Industrie : Société laitière



Enjeux :

- **Assecs des sources de la Brèche et de l'Arré**
(Lien à l'évolution naturelle de la piézométrie de la nappe.
Peut-être accentués par les usages présents en tête de bassin)
- **Vigilance de l'équilibre entre les besoins et de la ressource au regard du changement climatique**

Intérêt d'améliorer la connaissance des liens entre eaux souterraines et hydrologie des cours d'eau





Risque inondation

Risque = Aléas x Enjeux

Aléas

- ▶ Remontée de nappes
- ▶ Débordement de cours d'eau (longues pluies d'hiver)
- ▶ Ruissellements torrentiels (orages de printemps)

Enjeux

- ▶ Protection des biens et personnes

Entre 1983 et 2014,
141 arrêtés de catastrophes naturelles.

Nombre moyen d'arrêtés

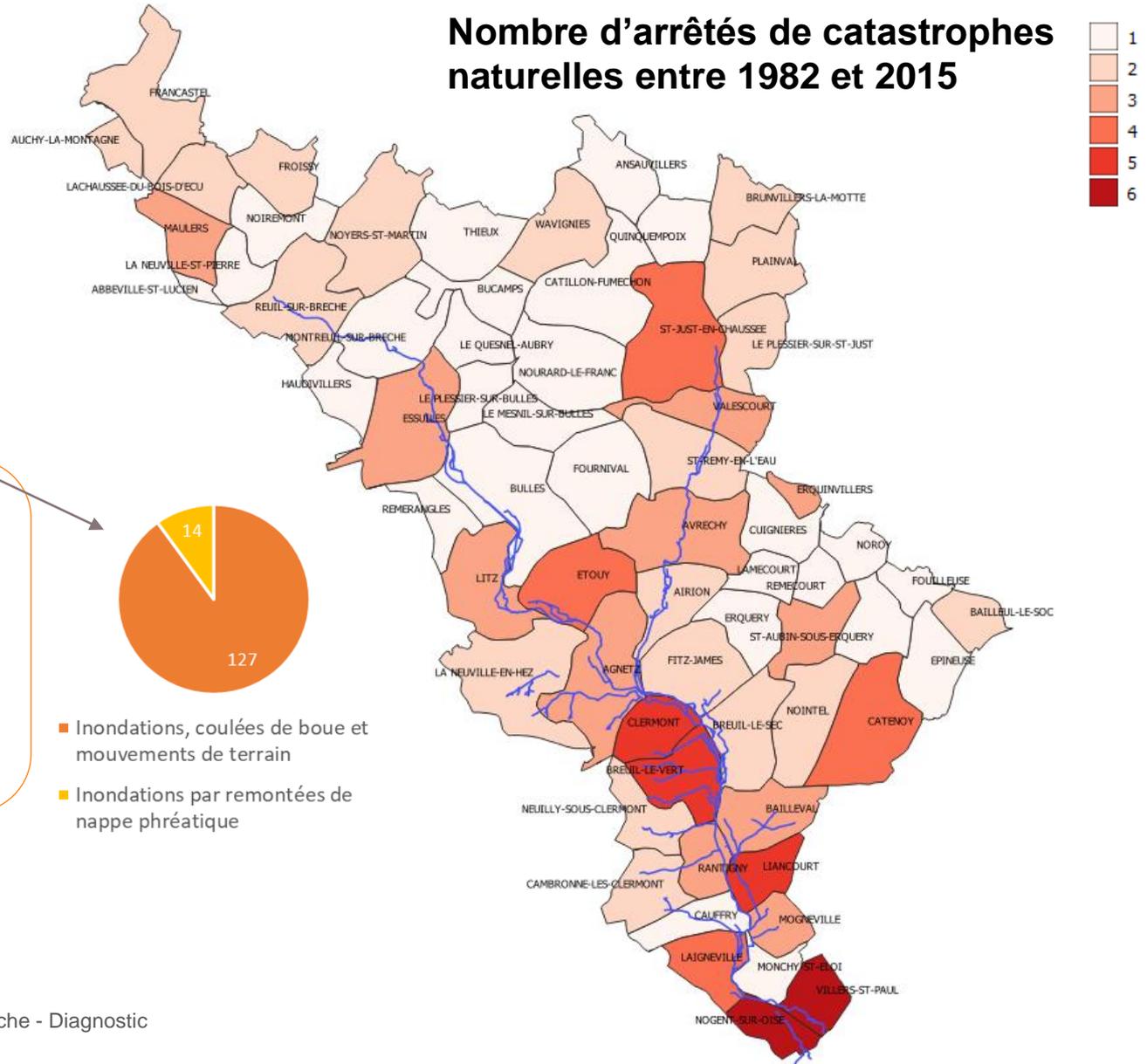
Par commune française : 4,5

Par commune de l'Oise : 2,5

Par commune du BV Brèche : 2,1

- ▶ Qualité des milieux (colmatage des frayères, apport de MES)

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles entre 1982 et 2015





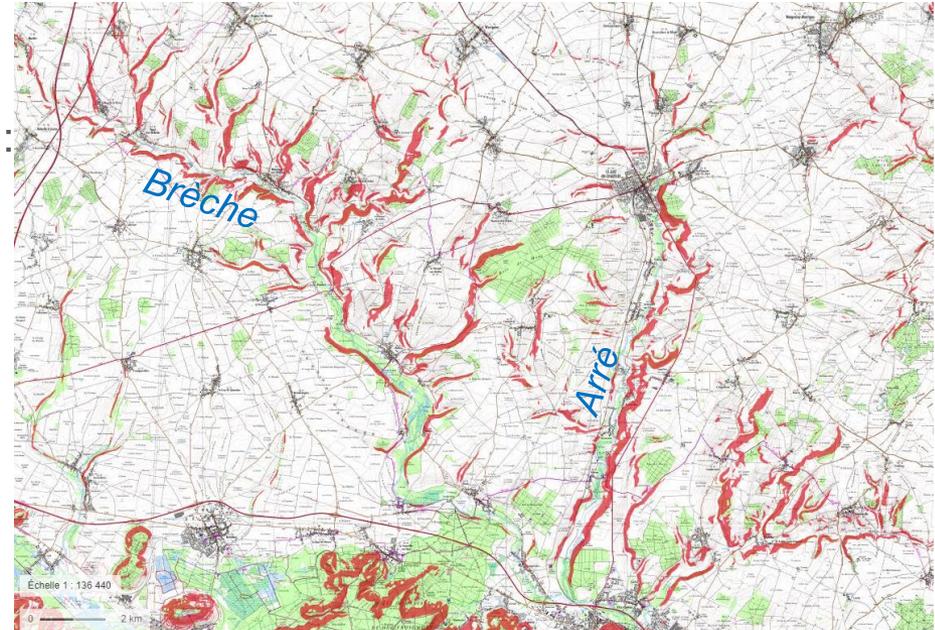
Les causes de la sensibilité du territoire aux **ruissellements et aux coulées de boues** :

- Topographie
- Tailles de parcelles importantes
- Pratiques culturales impactantes (travail du sol, cultures de pommes de terre et légumes de plein champs...)
- Urbanisation, imperméabilisation des sols

Vigilance : aggravation possible avec le changement climatique et l'évolution de l'occupation des sols

Enjeux

- Améliorer la connaissance des axes de ruissellements, de l'aléa
- Développement de programme d'action pour la maîtrise des ruissellements



Pentes supérieures à 10% sur l'amont du BV (Géoportail)

Outils de gestion des inondations

- PPRi de la rivière de l'Oise section Brenouille – Boran sur Oise (Nogent sur Oise et Villers St Paul)
- PAPI d'intention sur la vallée de l'Oise. TRI de Creil

Compétences eau potable & assainissement

Assainissement collectif	
EPCI à fiscalité propre	CC du Clermontois, CC du Liancourtois, CC du Plateau Picard, ACSO
Communes	Froissy
EPCI sans fiscalité propre	SI Pont Saint Maxence, SM de Sacy le Grand
Assainissement non collectif	
EPCI à fiscalité propre	ACSO, CA du Beauvaisis, CC de l'Oise Picarde, CC du Clermontois, CC du Liancourtois et CC du Plateau Picard
Eau Potable	
EPCI à fiscalité propre	CC du Liancourtois, CC du Plateau Picard, CC du Pays du Clermontois, ACSO
Communes	Bailleul-le-Soc, Haudivillers, Noyers-Saint-Martin
EPCI sans fiscalité propre	6 Syndicats intercommunaux : Luchy, l'Hardière, Essuiles Saint Rimault, Ansauvillers-Gannes, la Brèche et Litz



Loi n° 2015-991 du 7 août 2015
Compétences « eau » et « assainissement »
Transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier **2020**

Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 Les communes peuvent **reporter** le transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier **2026**.

Compétences	AEP	Assainissement Collectif	Assainissement Non Collectif
ComCom non compétente	Report possible		
CC compétente même partiellement	Pas de report	Pas de report possible AC et ANC	Report possible pour AC
Com Agglo	1 ^{er} janvier 2020		

Missions du grand cycle de l'eau - Code de l'environnement L211-7

SMBVB / PPRE ← GEMA

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

? Hors GEMA

- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

EPCI-FP

← CC Vallée Dorée
CC du Clermontois
ACSO

Compétence de gestion des eaux pluviales urbaines

→ Compétence **facultative** pour les communautés de communes

→ **Compétence obligatoire pour les communautés d'agglomération à partir de 2020**

Pour les communautés urbaines et les métropoles : compétence « eaux pluviales urbaines » rattachée à la compétence « **assainissement** »

Enjeu

Gouvernance sur la mission de la maîtrise des ruissellements

Synthèse des enjeux : feuille de route de la CLE

Thème		Enjeu	Hiérarchisation
Qualité des eaux	Azote	Réduction des fuites d'azote d'origine agricole	FORT sur BAC (captages Grenelle et Conf. Env.)
		Amélioration de la gestion des eaux usées	
	Phosphore	Amélioration de la gestion des eaux usées	FAIBLE hormis sur la Béronnelle et ru de la Garde
		Pesticides	Adaptation des usages
	Protection et développement des éléments du paysage et de zones tampons		FAIBLE en eaux souterraines
Micro - polluants	Maîtrise des eaux pluviales urbaines	FAIBLE	
Qualité des milieux		Restauration hydromorphologique et de la continuité écologique	FORT
		Développement de zones tampons pour limiter le colmatage des cours d'eau par la limitation des transferts de particules fines	
Zones humides		Protection, restauration des zones humides Communication sur leur valeur patrimoniale (élus, propriétaires...) Maitrise du développement des foyers d'espèces invasives	FORT
Quantitatif		Assecs des sources de la Brèche et de l'Arré Vigilance de l'équilibre entre les besoins et de la ressource	MOYEN
Inondation		Améliorer la connaissance des axes de ruissellements, de l'aléa. Développement de programme d'action pour la maîtrise des ruissellements	FORT
Organisation des maîtrises d'ouvrage		Portage de la mission de la maitrise des ruissellements	MOYEN



sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GROUPE KERAN